

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

OBJET : Provence-Tourisme : convention pour la mise en oeuvre du plan de relance tourisme.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à Provence Tourisme, une subvention de 3 050 000 € pour la mise en oeuvre du plan de relance tourisme,
- d'approuver le projet de convention joint au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer ladite convention.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

À l'unanimité

Mesdames MILON, CALLET, BERNASCONI, BIAGGI et messieurs GAZAY, PERRIN et PAYAN ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées